Les citoyens suisses (ou leurs Veuves) ayant travaillé en France ont droit à une retraite

Autor(en): **[s.n]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **8 (1962)**

Heft 10

PDF erstellt am: **06.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-849105

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ARMÉE DU SALUT

Monsieur le Rédacteur en Chef,

A l'occasion de son Congrès national, l'Armée du Salut accueille à Paris une des meilleures Musiques salutistes suisses, la Fanfare de Bâle.

Cette Musique participera aux diverses manifestations du Congrès du 10 au 12 novembre, et donnera un concert. Nous tenons particulièrement à vous informer de ces manifestations prochaines et apprécierions vivement que par votre journal la Colonie suisse de Paris y soit invitée.

Samedi 10 novembre à 17 h. 30 : Gala à la Salle Pleyel, 252, faubourg Saint-Honoré.

Lundi 12 novembre à 20 h. 30 : Concert spirituel au Temple de l'Oratoire, 147, rue Saint-Honoré.

Nous pensons que vos compatriotes de la Capitale apprécieraient particulièrement d'assister nombreux à ce dernier concert pour lequel nous pourrions leur réserver un nombre assez important de places gratuites.

Vous remerciant à l'avance pour la publicité que vous voudrez donner à la visite de nos collègues de Bâle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur en Chef, mes salutations distinguées.

R.-A. DELCOURT,
Relations extérieures,
76, rue de Rome.

Les Citoyens Suisses (ou leurs Veuves) ayant travaillé en France ont droit à une retraite

Tous les citoyens suisses ayant occupé en France, dans une Sté française ou étrangère, antérieurement au 1er avril 1947, un **emploi cadre** ont droit a une retraite **absolument gratuite.**

Les emplois cadres sont des emplois de direction, tels que : ingénieur, chef de service, directeur administratif, technicien, etc... Sont également cadres les gérants minoritaire et égalitaire de Société anonyme à responsabilité limitée et les présidents-directeurs généraux de Sociétés anonymes.

Ces retraites peuvent s'élever au maximum à 700 NF de retraite par année d'activité, ce qui, pour 20 ans d'activité, peut donner une retraite de 700 NF × 20 = 14.000 NF.

Les veuves ont droit à 60 % de la retraite qui aurait été accordée à leurs maris. Ces retraites peuvent être payées soit en France, soit en Suisse.

Les personnes qui pensent avoir droit à cette retraite peuvent s'adresser à un spécialiste de ces questions, M. Sicaud, 25, rue Gambetta à Pontoise (S.-et-O.), France en lui indiquant de façon détaillée les employeurs successifs, leurs adresses et les périodes d'emploi.

Les mots croisés du "Messager"

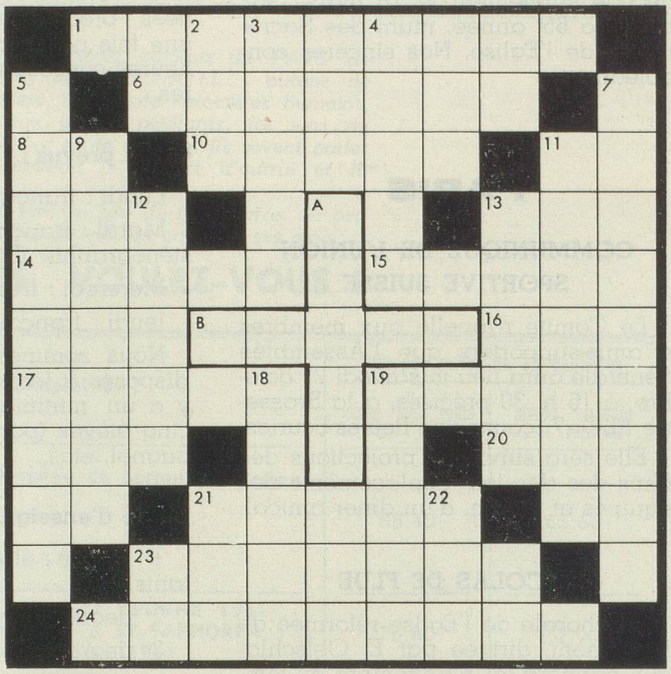

Horizontalement : 1. Uni par confédération. — 6. Ressortissant d'un canton suisse. — 8. Carte de Jeu (Pass). — 10. Poil épais (on en fait une étoffe). — 11. Pron. indéf. masc. sing. désignant d'une manière vague une ou plusieurs personnes. — 14. Partie d'un arbre ou d'un corps. — 15. Chacune des parties semblables qui composent un nombre. — 16. Fleuve de France se jetant dans la Méditerranée. — 17. Ville marocaine. — 19. Chef-lieu de canton (dép. du Var). — 20. Elle, en allemand. — 21. Appartient à la mer. — 23. Chaîne de montagne en Asie mineure. — 24. Habitants d'une capitale européenne.

Verticalement : 2. Carte de jeu (Pass). — 3. Monnaie, libre, honnête. — 4. Grand fleuve européen se jetant dans la Mer Noire (nom allemand). — 5. Villes aux îles Canaries. — 7. Ville de l'Oberland bernois. — 9. Ville en Corse. — 11. Grand lac du Canada. — 12. Très important organe du corps. — 13. Bords d'un cours d'eau, d'un étang, d'un lac. — 18. Peuple et langue du Moyen-Orient. — 19. Grand pays de l'Asie. — 22. Patriarche biblique.

Dans la croix : A. Chef-lieu d'un canton suisse. — B. Ville fédérale.

Solution dans notre prochain numéro.